



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2014

Sommaire

A – Les indicateurs techniques	4
1. Présentation	5
1.1. Introduction	5
1.2. La compétence déchets	5
1.3. Le territoire et la population desservie	6
1.4. Les évènements marquants de l'année 2013	7
1.5. Les tonnages globaux	9
2. Les ordures ménagères	10
2.1. Quels déchets ?	10
2.2. Quelle organisation ?	10
2.3. Les résultats	11
3. Les emballages ménagers au porte à porte	13
3.1. Quels déchets ?	13
3.2. Quelle organisation ?	13
3.3. Les résultats	14
4. L'apport volontaire (verre, papier, textiles)	16
4.1. Quels déchets ?	16
4.2. Quelle organisation ?	16
4.3. Les résultats	17
5. Les déchets encombrants et dangereux (déchèteries)	18
5.1. Quels déchets ?	18
5.2. Quelle organisation ?	18
5.3. Les résultats	20
6. Les DASRI	24
6.1. Quels déchets ?	24
6.2. Quelle organisation ?	24
6.3. Les résultats	24
7. Les autres déchets	25
8. Les dépôts sauvages	25
9. L'accompagnement des usagers	26
9.1. Le prévention	26
9.2. La communication auprès des scolaires	29
9.3. Les relations avec les usagers du service	30
B – Les indicateurs financiers	33
10. Dépenses et recettes d'activité du service	34
11. La redevance	37

« Plus de tri, moins de déchets », c'est l'objectif de la politique déchets engagée par les élus de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Cette nouvelle politique, appelée « Trivolution », fidèle à la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, s'est traduite en 2012 et 2013 par des changements importants ayant pour but de réduire la production de déchets et d'augmenter le recyclage des déchets ménagers et assimilés produits sur notre territoire :

- Changement du mode de financement du service au 1^{er} janvier 2013 en passant à la redevance incitative,
- Mise en œuvre d'un nouveau service de collecte des emballages au porte à porte au 1^{er} janvier 2012,
- Modernisation du réseau des déchèteries par l'ouverture d'un nouvel équipement en 2013,
- Mesures d'accompagnement à la réduction des déchets (compostage collectif, individuel...).

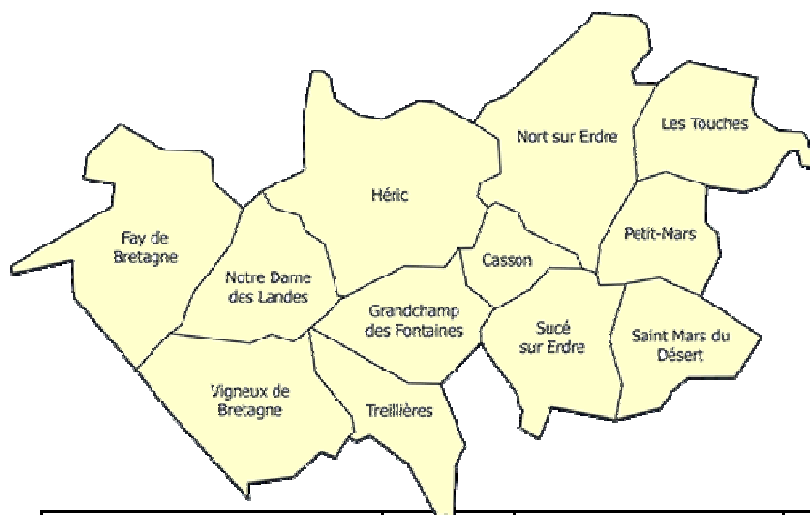
L'année 2014 est une année de consolidation des résultats observés dès 2012 et en 2013 sur le comportement des usagers. Ces résultats vont dans le sens de l'objectif recherché : « Plus de tri et moins de déchets », même si des efforts restent à poursuivre. Les coûts du service restent par ailleurs stables et maîtrisés conformément aux intentions des élus.

A Les indicateurs techniques

1 Présentation

1.1. Introduction

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres (dénommée dans le présent rapport CCEG ou Erdre et Gesvres) est un territoire de 12 communes de 2 000 à 8 000 habitants regroupant plus de 53 000 habitants fédérés en une intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2002 (et issus de 3 intercommunalités). Elle comporte deux pôles structurants à Nort-sur-Erdre, et à Treillières / Grandchamp-des-Fontaines.



CASSON	2111	PETIT-MARS	3491
FAY-DE-BRETAGNE	3279	SAINT-MARS-DU-DESERT	4048
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	4997	SUCÉ-SUR-ERDRE	6356
HERIC	5420	LES TOUCHES	2303
NORT-SUR-ERDRE	7970	TREILLIERES	8043
NOTRE-DAME-DES-LANDES	2007	VIGNEUX-DE-BRETAGNE	5514
POPULATION MUNICIPALE (source INSEE au 01/01/14)			55541

1.2. La compétence déchets

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres exerce la compétence « collecte » des déchets. Dans ce cadre elle met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets des ménages mais aussi des déchets assimilés à ceux des ménages. Il s'agit alors des déchets provenant d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations...) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Un règlement de service précise les conditions et modalités auxquelles est soumis le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG).

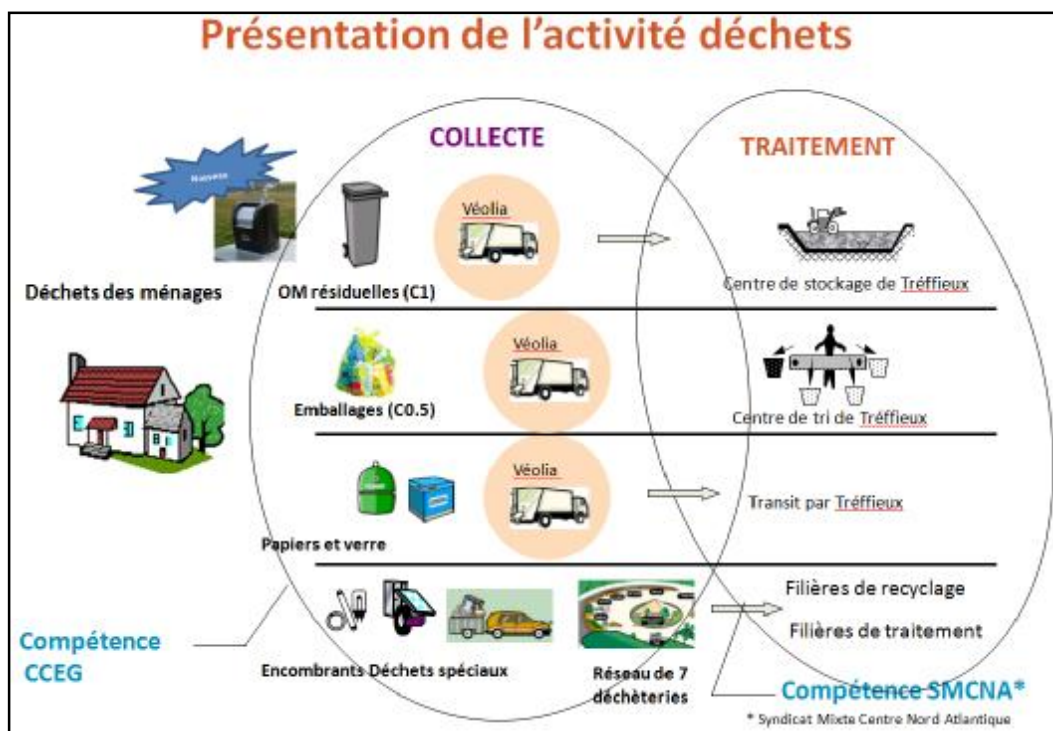
La CCEG adhère au **Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)** pour le traitement des déchets ménagers depuis janvier 2002.

Créé le 23 octobre 2000 par arrêté préfectoral, le SMCNA regroupe cinq établissements publics de coopération intercommunale. Il regroupe 140 000 habitants et 40 communes. La population de la CCEG représente 40% de la population du SMCNA.



Le SMCNA gère le site des Briuelles à Treffieux qui comprend :

- une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'une capacité de 36 000 T/an jusqu'en 2025 ;
- un centre de tri pour permettre le recyclage des emballages ménagers (3 200 T/an) ;
- une aire de transit du verre ;
- une déchèterie.



1.3. Le territoire et la population desservie

☉ Un territoire en bordure nord de l'agglomération nantaise avec une urbanisation croissante

Avec 7% de surface urbanisée, Erdre et Gesvres est faiblement urbanisée et constitue un territoire d'urbanisation de seconde couronne. Toutefois, le phénomène de périurbanisation est fortement marqué en limite sud du territoire.

☪ L'évolution démographique

Erdre et Gesvres connaît une forte croissance démographique en raison d'un solde migratoire particulièrement élevé et d'un solde naturel positif. Les populations sont attirées par la seconde couronne nantaise.

☪ Les tranches d'âge

Une population plus jeune que la moyenne départementale caractérise Erdre et Gesvres. Néanmoins, elle accuse des signes évidents de vieillissement. Nort-sur-Erdre et Fay-de-Bretagne présentent une proportion de plus de 60 ans relativement marquée et de moins de 20 ans plus faible que les autres.

☪ Les ménages

Malgré la jeunesse de sa population, Erdre et Gesvres voit la taille moyenne de ses ménages diminuer.

<i>% ménages homme seul</i>	<i>% ménages femme seule</i>	<i>% ménages famille monoparentale</i>	<i>% ménages couple sans enfant</i>	<i>% ménages couple avec enfant(s)</i>	<i>% autres ménages</i>	<i>nombre de personne moyen par ménage</i>
9.7%	10,4%	6.2%	29,7%	42.7%	1,4%	2,68

☪ L'habitat

Le parc immobilier est essentiellement composé de résidences principales : les résidences secondaires ne représentent que 3.5% du total. L'habitat vertical est très faible (environ 0.1%).

☪ Le niveau de vie

La population habitant sur Erdre et Gesvres bénéficie globalement d'un bon niveau de vie. Toutefois, l'aisance sociale et financière de la population est principalement le fait des communes du sud du territoire et se propage vers le nord sous l'impact du prix des terrains à bâtir.

1.4. Les évènements marquants de l'année 2014

☪ Collectes

- § Simplification du calendrier de collecte des sacs jaunes (la même semaine à Petit Mars et Sucé sur Erdre)
- § Mise en service des premiers conteneurs enterrés : le Village des aînés (Granchamp des Fontaines), lotissement du Verger (Sucé sur Erdre)
- § Grève Véolia (du 19 au 26 février)

☪ Déchèteries

- § Mise en œuvre du réseau des déchèteries:
 - Projet de déchèterie de Treillières/Granchamp (lieu-dit les Tunières): démarches administratives (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, consultation des entreprises)
- § Gestion/service :
 - Collecte de la ferraille en jours dédiés (avril) avec prestation maître chien
 - Nouveaux Eco-organismes (Eco-DDS, Eco-mobilier (uniquement NDL), Eco-DASTRI
 - Extension des horaires d'ouverture à Grandchamp (1/2 journée en plus)
 - Nouvelles règles de collecte de l'amiante (à filmer avant dépôts)
 - Arrêt de l'expérimentation du tri des plastique durs
 - Collecte recyclerie le samedi en test à Sucé sur Erdre

Ⓒ Accompagnement des usagers

§ Prévention :

- Poursuite du programme de sensibilisation au compostage individuel et au paillage
- 3^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- Mise en place de 2 sites de compostage partagé entre voisins : à Grandchamp et à Nort sur Erdre

§ Poursuite des animations scolaires sur le thème du tri et de la prévention

Ⓒ Traitement

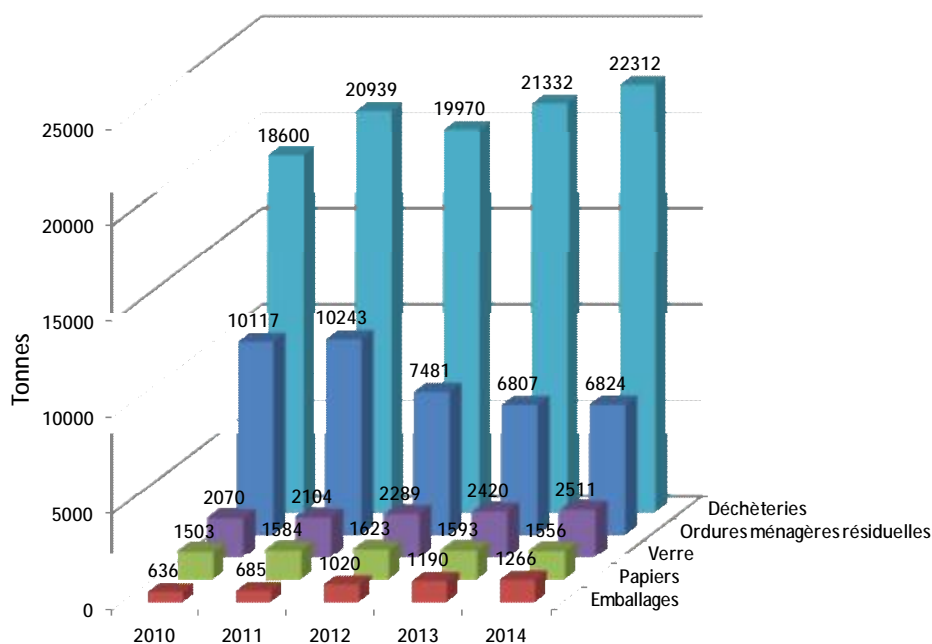
§ A partir de mars : tri d'une partie des emballages au centre de tri du Sirdomdi (St Laurent des Autels)

Ⓒ Financement du service :

§ Augmentation des tarifs 2014 (+2.24%) par rapport à 2013 due à la hausse de la TVA.

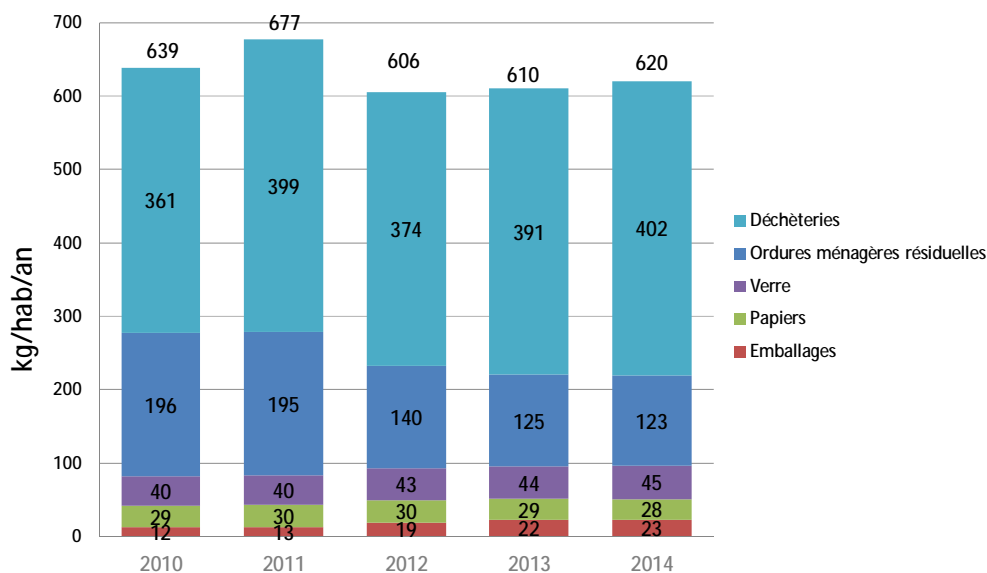
1.5 Les tonnages globaux

Evolution des tonnages collectés



Rapporté à l'habitant (en kg/hab/an), on constate les évolutions suivantes :

Production par habitant



La production d'ordures ménagères diminue depuis 2012. La diminution depuis 2009 répond aux objectifs du Grenelle de l'Environnement puisqu'elle s'élève à -21% alors que l'objectif de la loi est de -7%. Par ailleurs, en termes de valorisation (cf. page suivante), l'objectif de 45% de valorisation matière et organique (hors gravat et hors déchets dangereux) est atteint puisque sur Erdre et Gesvres le ratio est de 61%.

Egalement, l'objectif de réduire de 15% les quantités incinérées ou enfouies depuis 2009 est atteint puisque sur Erdre et Gesvres, 200 kg/hab de déchets ont été enfouies en 2014 contre 269 kg/hab en 2009, soit -26%.

2 Les ordures ménagères résiduelles

2.1. Quels déchets ?

Il s'agit des déchets ordinaires, non valorisables, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de vitre ou de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers, textiles sanitaires...

Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière sont également pris en charge dans cette catégorie.

2.2. Quelle organisation ?

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine, le matin ou l'après-midi en fonction des secteurs.

Les circuits de collecte ont été redéfinis à partir du 1^{er} janvier 2012 dans le cadre du nouveau marché de collecte avec le prestataire Véolia Propreté.

Secteurs de collecte depuis janvier 2012	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Casson					
Fay-de-Bretagne					
Grandchamp-des-Fontaines					
Héric					
Les Touches					
Nort-sur-Erdre					
Notre-Dame-des-Landes					
Petit-Mars					
Saint-Mars-du-Désert					
Sucé-sur-Erdre					
Treillières					
Vigneux-de-Bretagne					

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de conteneurs à roulettes équipés de puces électroniques. Les numéros des puces sont enregistrés lors de la collecte. L'information est transmise à la CCEG et permet de calculer le montant de la redevance en fonction du nombre de collectes de chaque bac.

La taille du bac dépend de la taille du foyer. Les règles de dotation ont été modifiées en 2012 dans l'objectif du passage à la redevance incitative et d'une incitation à la réduction des déchets.

	Ancienne règle de dotation	Règle de dotation actuelle
1 personne	120 litres	80 litres
2 personnes	120 litres	120 litres
3 personnes	180 litres	180 litres
4 personnes	240 litres	240 litres
5 personnes	240 litres	240 litres
6 personnes	360 litres	360 litres
> 7 personnes	360 litres	360 litres

Pour les entreprises et les administrations, la dotation est adaptée aux besoins de l'activité.

La CCEG assure en régie les dotations aux nouveaux arrivants, échanges et réparations.

En 2014, les premiers conteneurs d'apport volontaire enterrés ont été mis en fonctionnement : en juin au village des aînés à Grandchamp des Fontaines et en décembre au lotissement du Verger à Sucé sur Erdre. Les habitants utilisent un badge d'accès afin d'ouvrir l'accès au conteneur pour déposer leurs ordures ménagères. Le numéro de badge est enregistré à chaque dépôt. L'information est ensuite transmise à la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et le montant de la redevance est calculé en fonction du nombre de dépôts.

☉ Moyens techniques et humains pour la collecte

Depuis le 1er janvier 2012, la collecte est assurée sur tout le territoire de la CCEG par Véolia Propreté dans le cadre d'un marché de prestations de service qui prendra fin au 31 décembre 2016 (ou 31 décembre 2017 avec une année de reconduction possible).

Pour les collectes au porte à porte des ordures ménagères et des emballages, 4 bennes classiques mono-compartmentées (équipées de lèves-conteneurs avec détecteur de puce électronique pour la collecte des ordures ménagères) sont utilisées. Ces véhicules ont parcouru 177 950 km pour la collecte des ordures ménagères sur l'année 2014.

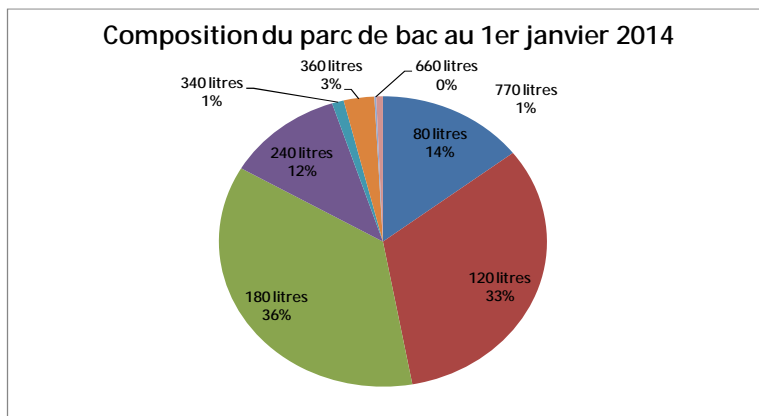
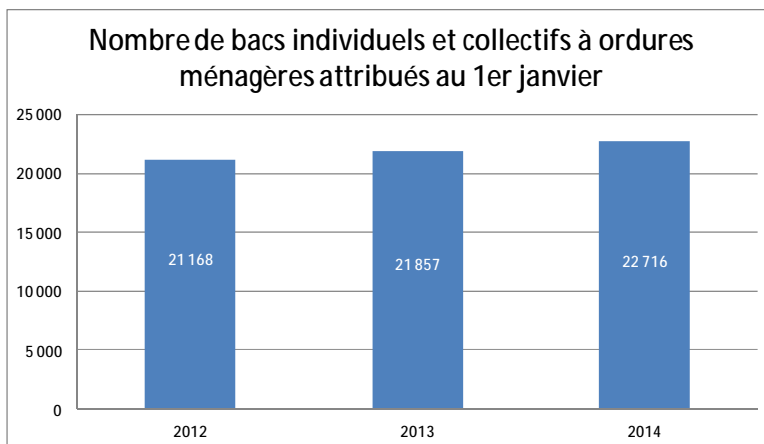
☉ Le traitement

Les ordures ménagères de la CCEG sont acheminées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe II des Briuelles à Treffieux.

Les ordures ménagères sont déposées directement dans un casier d'enfouissement étanche.

2.3. Les résultats

☉ La dotation en bacs



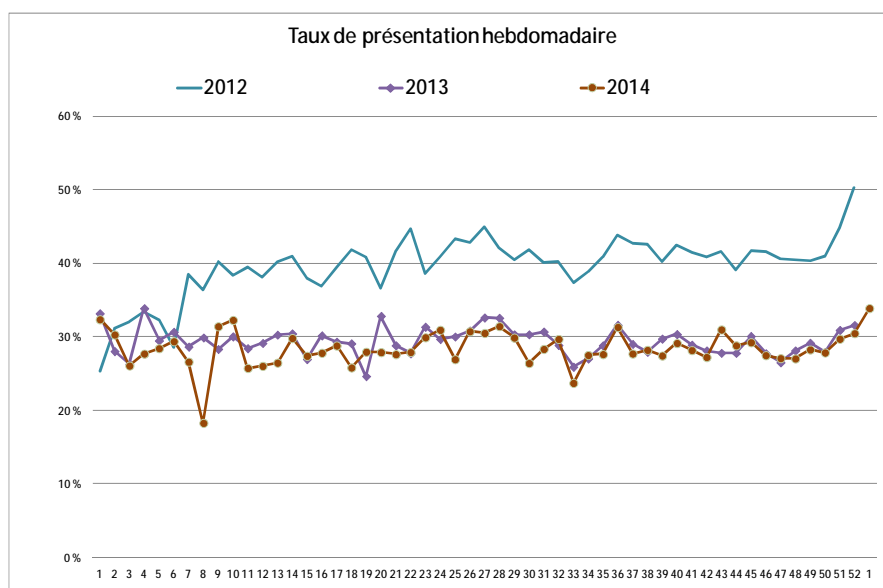
Le taux de présentation des bacs à ordures ménagères

Les taux de présentation moyens annuels sont les suivants :

2012	2013	2014
39.7 %	29.4%	28.3%

Commentaires :

Avant 2012, le taux de présentation était estimé à 70%. Les usagers ont donc modifié leurs habitudes de présentation dès l'annonce en 2012 du passage à la redevance incitative, et ils ont ensuite maintenu leurs efforts. En revanche, il n'y a pas de variation saisonnière sensible.



Les tonnages collectés

Quantités collectées (Ordures ménagères résiduelles)					
	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes	10 117 T	10 243 T	7 481 T	6 807 T	6 824 T
Production par habitant (kg/hab/an)	196	195	140	125	123

Commentaires :

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitants ont diminué de 37% entre 2011 et 2013. Les habitants ont donc changé leurs habitudes, motivés par le caractère incitatif de la redevance.

3 Les emballages ménagers au porte à porte

3.1. Quels déchets ?

Sont compris dans la dénomination des "emballages ménagers" : les emballages ménagers cartonnés, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes de boisson, barquettes en aluminium, bouteilles et bidons métalliques, aérosols vidés de leur contenu).

Les déchets de même nature provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière sont également pris en charge dans cette catégorie.

3.2. Quelle organisation ?

La collecte des emballages ménagers a lieu tous les quinze jours, le matin ou l'après-midi en fonction des secteurs. Depuis avril 2014, les communes de Petit Mars et de Sucé sur Erdre sont collectées sur une même semaine. Elles étaient jusqu'alors séparées en secteurs collectés semaines paires et impaires.

Secteurs de collecte depuis janvier 2012	Semaine	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Casson	Paire					
Fay-de-Bretagne	Paire					
Grandchamp-des-Fontaines	Paire					
Héric	Impaire					
Les Touches	Impaire					
Nort-sur-Erdre	Impaire					
Notre-Dame-des-Landes	Paire					
Petit Mars	Impaire					
Saint-Mars-du-Désert	Paire					
Sucé-sur-Erdre	paire					
Treillières	Impaire					
Vigneux-de-Bretagne	Paire					

Cette collecte a lieu au moyen de sacs jaunes (des bacs jaunes sont mis à disposition pour répondre à des problématiques particulières dans certains collectifs et entreprises et lors de manifestations). Les rouleaux de sacs jaunes sont disponibles gratuitement à l'accueil des mairies et du service Déchets de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres.

Pour les quartiers desservis en conteneurs d'apport volontaire enterrés (Cf. 2.2), les usagers déposent en accès libre leurs emballages. Ils n'utilisent donc pas la collecte en sacs.

☉ Moyens techniques et humains pour la collecte

Depuis le 1er janvier 2012, la collecte est assurée sur tout le territoire de la CCEG par Véolia Propreté dans le cadre d'un marché de prestations de service qui prendra fin au 31 décembre 2016 (ou 31 décembre 2017 avec une année de reconduction possible). Pour les collectes au porte à porte des ordures ménagères et des emballages, 4 bennes classiques mono-compartmentées (équipées de lèves-conteneurs avec détecteur de puce électronique pour la collecte des ordures ménagères) sont utilisées. Ces véhicules ont parcouru 83 849 km pour la collecte des emballages sur l'année 2013.

Le traitement

Depuis mars 2014, une partie (~700 T) des emballages collectés est acheminée au centre de tri du Sirdomdi à Saint Laurent des Autels (49). Le reste est toujours trié au centre de tri du SMCNA à Treffieux. Le SMCNA a souhaité ainsi sécuriser les conditions de travail des employés de son centre de tri saturé.

Dans chacun de ces centres de tri, les emballages sont ensuite triés manuellement et mécaniquement, mis en balles puis acheminés vers les filières de recyclage conformément aux prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat programme de durée signé par la CCEG avec Éco-Emballages :

- Emballages pour liquides alimentaires et assimilés : SCA Tissue France (27)
- Emballages ménagers en carton : Celluloses de la Loire (56) et Papeterie Saint Michel-Groupe THIOULET (16)
- Plastiques : Valorplast (59)
- Acier : Arcelor Mittal (93)
- Aluminium : Affimet (60)

Les refus de tri sont enfouis avec les ordures ménagères dans l'ISDND du SMCNA.

3.3. Les résultats de la collecte

Les tonnages collectés

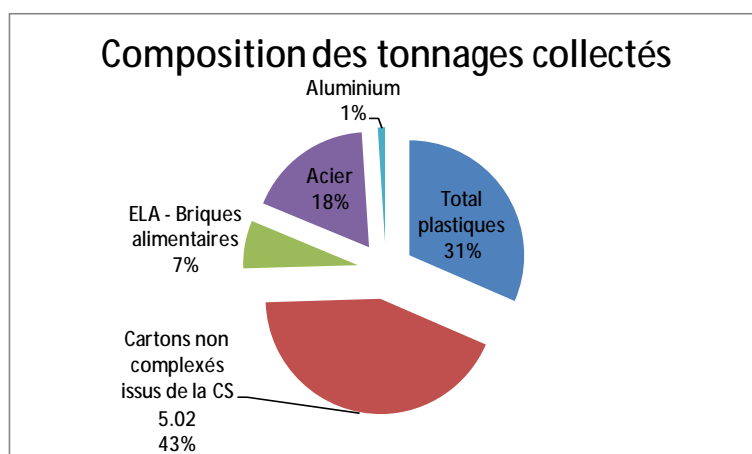
Quantités collectées (emballages)					
	2010*	2011*	2012	2013	2014
Tonnes	636 T	685 T	1020 T	1190 T	1266 T
Production par habitant (kg/hab/an)	12	13	19	22	23

* collecte en apport volontaire

Commentaires :

Les quantités collectées par habitant ont augmenté de 69% entre 2011 et 2013 avec le passage à la collecte des emballages au porte à porte et à la redevance incitative.

La composition des tonnages collectés



Commentaires :

Les bouteilles plastiques et les cartonnettes représentent la part la plus importante des déchets d'emballages triés.

Au passage à la collecte au porte à porte des emballages en 2012, le taux de refus a continué d'augmenter. De nombreuses confusions existent sur les emballages en plastique. En effet, seuls les flacons et bouteilles se recyclent. Cependant, d'autres erreurs se retrouvent : verre, couches, casseroles... Les agents de collecte effectuent un contrôle des sacs qui contiennent des quantités trop importantes. Dans ces cas là, ils ne les collectent pas. Malgré tout, des déchets non recyclables arrivent au centre de tri. Ils constituent les « refus ». En 2014, ces erreurs représentent 18% des tonnages contre 24% en 2013.

Le rôle de la communication est primordial pour faire baisser ce taux. En 2014, la diminution du taux de refus peut s'expliquer par le fait que le centre de tri du Sirdomdi dispose d'une filière de recyclage de certains refus en plastique.

4 L'apport volontaire (verre, papier, textiles)

4.1. Quels déchets ?

Sont compris dans la dénomination du "papier" les journaux, magazines, revues, catalogues, prospectus sans leur film plastique, mais aussi les feuilles et papiers blancs ou de couleur, les enveloppes kraft marron et les enveloppes blanches (y compris à fenêtre), les papiers d'emballage (sacs en papier), les papiers glacés.

Sont compris dans la dénomination de "verre" les bouteilles, bocaux et pots (bocal de confiture, pots de yaourts...) ménagers en verre incolore ou de couleur et exempts de produits toxiques.

Sont compris dans la dénomination de "textiles" les vêtements, le linge de maison, la maroquinerie (sacs à main, ceinture) et les chaussures.

4.2. Quelle organisation ?

Le papier, le verre et les textiles sont collectés dans des conteneurs d'apport volontaires en libre accès et répartis sur le territoire.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres compte 112 « Points Recyclage » à verre et papier dont 22 avec conteneurs textiles. Elle compte également 5 Points recyclage à verre et papier situés à l'intérieur de déchèteries (donc pas accessibles en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie) et 9 conteneurs à verre seuls sur son territoire.

Ainsi à la fin de l'année 2014, on compte les Points Recyclage suivants :

Communes	Nombre de PR verre/papier fin 2014	Nombre d'hab. par PR	Nombre de PR incomplets et en déchèterie	Nombre de PR à textile
Casson	4	528		1
Fay-de-Bretagne	9	364	2 verres seuls	1
Grandchamp-des-Fontaines	11	454	1 déchèterie 1 verre seul	2
Héric	10	542		4
Les Touches	5	461	1 verre seul	1
Nort-sur-Erdre	16	498	1 déchèterie 1 verre seul	5
Notre-Dame-des-Landes	4	502	1 verre seul 1 déchèterie	2
Petit-Mars	8	436	1 déchèterie	2
Saint-Mars-du-Désert	11	368	1 déchèterie 1 verre seul	1
Sucé-sur-Erdre	10	636	1 déchèterie 1 verre seul	2
Treillières	12	670		1
Vigneux-de-Bretagne	11	501	1 déchèterie 1 verre seul	3
CCEG (base pop INSEE 2014)	111	500	7 en déchèterie 9 verre seuls	25

☉ Moyens techniques et humains

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la collecte des conteneurs d'apport volontaire verre et papiers est assurée sur tout le territoire de la CCEG par Véolia Propreté dans le cadre du marché de prestations de collecte. Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2016 (ou 31 décembre 2017 avec une année de reconduction possible).

Pour cela, Véolia Propreté utilise 1 camion grue de PTAC 32 tonnes. Au total, ce véhicule a parcouru 48 740 km sur l'année 2014.

La collecte des textiles est organisée par *Le Relais Atlantique*, entreprise à but socio-économique. Cette collecte est indépendante du service public géré par la CCEG. La mise en place, l'entretien et le vidage de chaque conteneur posé par Le Relais Atlantique est un service gratuit entrant dans le cadre de ses activités d'insertion sur la région.

☉ Le traitement

Le papier est acheminé vers un centre de transfert à Saint Herblain puis recyclé par la société Paprec.

Le verre collecté dans les Points Recyclage et les déchèteries intercommunales est acheminé dans un premier temps vers le site des Brioules puis évacué vers la verrerie Saint-Gobain-Emballage à Châteaubernard (16) où il est recyclé.

Les textiles sont triés dans le centre du Relais Atlantique à Saint Herblain puis valorisés en réemploi ou recyclage.

4.3. Les résultats

☉ Les quantités collectées

Les quantités suivantes incluent les tonnages collectés dans les Points Recyclage situés sur le territoire et en déchèteries.

Quantités collectées (Points Recyclage + déchèteries)					
	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	2 070 T	2 104 T	2 289 T	2 420 T	2511 T
Papiers	1 503 T	1 584 T	1 623 T	1 593 T	1556 T
Textiles	299 T	296 T	307 T	249 T	285 T

Quantités collectées par habitant (kg/hab/an)					
	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	40	40	43	44	45
Papiers	30	30	30	30	28
Textiles	6	6	6	5	5

Commentaires :

Les quantités de verre collectées par habitant continuent de progresser alors que ce n'est pas le cas des papiers. En effet, le gisement de papier tend à diminuer ce qui explique cette diminution du ratio par habitant.

En 2013, la diminution des tonnages de textiles collectés provient d'un changement dans la façon d'estimer les tonnages (les textiles ne sont pas pesés). En 2014, ils ont progressé de 4.6 kg/hab/an à 5.1 kg/hab/an.

c La qualité du tri

Les refus dans les collectes de verre et de papiers existent. Ils ont été plus importants sur le papier en 2014 du fait de la présence plus fréquente de papiers souillés, de cartons bruns, voire d'ordures ménagères. Cette mauvaise qualité entraîne une baisse des recettes.

Les données sur les textiles issus du bilan d'activité national d'Eco-TLC font état de 3% de refus.

5 Les déchets encombrants et dangereux (déchèteries)

5.1. Quels déchets ?

Sont compris dans cette dénomination les déchets des ménages qui ne peuvent être collectés à domicile compte tenu de leur encombrement, de leur poids ou de leur toxicité. Il s'agit habituellement de déchets encombrants, des gravats, de végétaux ou de déchets dangereux.

Les Déchets Industriels Banals des entreprises, assimilables à ces déchets sont également pris en charge dans cette catégorie dans des conditions spécifiques et avec une tarification spéciale. En revanche, les déchets Industriels Spéciaux et les déchets agricoles ne sont pas pris en charge.

5.2. Quelle organisation ?

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres compte sept déchèteries (voir localisation en annexe).

Communes d'implantation	Déchèteries	Date d'ouverture - fermeture
Grandchamp-des-Fontaines	<i>Les Landes</i>	ouverte en 1990, reconstruite en mai 1999
Nort-sur-Erdre	<i>Beausoleil</i>	ouverte en 1993, travaux de réaménagement en 2013
Notre-Dame-des-Landes	<i>La Primais</i>	ouverte le 24 juin 2013
Petit Mars	<i>Les Dureaux</i>	ouverte en 1997
Saint-Mars-du-Désert	<i>La Goulière</i>	ouverte en 1989, travaux de réaménagement en 2013
Sucé-sur-Erdre	<i>Port Naud</i>	ouverte en 1986, réhabilitée en février 2000
Vigneux-de-Bretagne	<i>Rue H. de la Villemarqué</i>	ouverte en 1993, travaux de réaménagement en 2013

c Modalités de fonctionnement

Le gardiennage des sites est confié au prestataire Tribord (Brest – 29), entreprise d'insertion, dans le cadre d'un marché de prestation de service qui devait prendre fin au 1^{er} décembre 2014. Un avenant a été passé avec la société Tribord pour prolonger la prestation jusqu'au 31 janvier 2015.

Le transport et les filières d'élimination et de valorisation des déchets de déchèteries sont mis en place par le SMCNA.

Selon la configuration de chaque déchèterie, le tri des déchets déposés est plus ou moins pointu.

En novembre 2012, une nouvelle filière de tri des plastiques durs a été mise en place en test sur les déchèteries de Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne puis sur la nouvelle déchèterie de Notre Dame des Landes. Ce test a été stoppé en février 2014 car, compte-tenu de la présence d'une forte proportion de plastiques non recyclables par la filière, le coût de la filière était trop important.

Le dépôt des pneus est interdit en déchèterie mais deux collectes ponctuelles sont organisées en déchèterie pour les pneus que les usagers ne peuvent pas faire reprendre par les distributeurs ou garagistes.

Le traitement

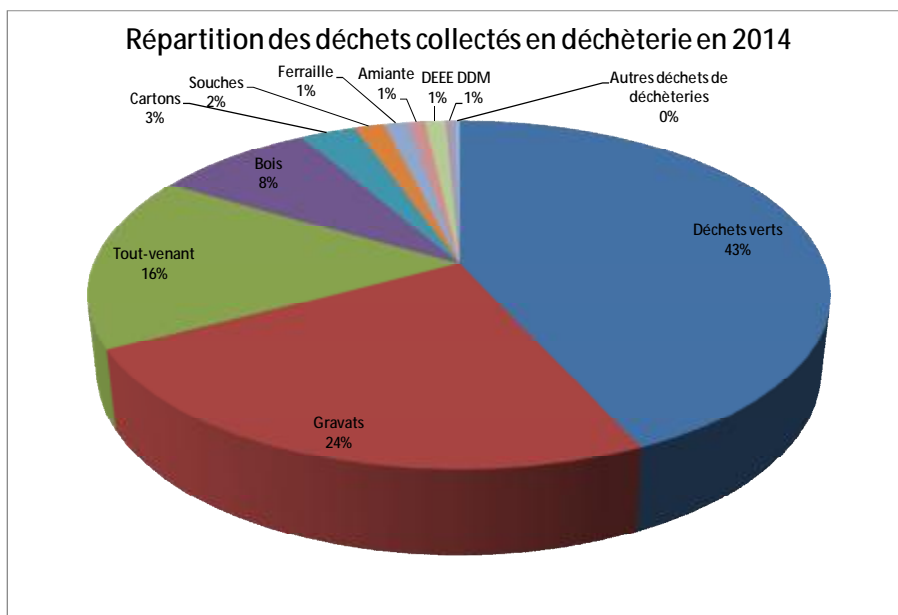
Matériaux collectés	Filière	Lieu de traitement	Nature du traitement
Encombrants et tout-venant	SMCNA	ISDND de classe 2 à Treffieux (44)	Stockage
Gravats	SMCNA	ISDND de classe 2 à Treffieux (44) Plateformes agricoles	Création de pistes/recouvrement des déchets Remblai plateforme
Ferrailles	Barbazanges Tri Ouest	Plateforme de tri des ferrailles à Châteaubriant (44)	Valorisation matière
Cartons	GDE	Tri à Nantes (44) Quai de transfert à Montoir de B. (44) Mise en balle à Nantes (44) avant envoi à la filière d'Eco-Emballages pour les cartons d'emballages ménagers	Valorisation matière
Déchets verts	Agriculteurs du territoire	Compostage à la ferme	Valorisation organique
Bois	Ecosys	Plateforme de broyage à La Chapelle-Basse-mer (44) et Orgères (35)	Valorisation matière
Souches	SMCNA	Broyage sur la plateforme de Treffieux puis paillage sur espaces verts du site. Fin 2014, broyage avec les déchets verts.	Valorisation organique
Amiante	Charrier	ISDND de classe 3 au Cellier (44)	Stockage
Plastiques durs	Barbazanges Tri Ouest	Plyval à Montluçon (03) Export en Chine	Valorisation matière
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)*	Chimirec	Plateforme de regroupement/Traitement (Javéné, 35)	Valorisation matière ou énergétique ou incinération
Cartouches d'encre	ECO-COLLECTE	Transfert par Casson (44)	Réemploi ou recyclage
Piles	Corepile (REP)	Paprec Ouest (49)	Valorisation matière ou énergétique des différents constituants
DEEE	Eco-Sytèmes (REP)	Transfert par Envie 44 à St Herblain (44) puis TRIADE à Angers (49)	Réemploi ou recyclage
Pneus	Aliapur (REP)	Transfert par PAPREC GOM à Nantes (44)	Valorisation énergétique, réemploi ou recyclage
Déchets réutilisables	SMCNA	Recycleries de Savenay et Blain (44)	Réemploi /recyclage

*Solvants, peintures, vernis, résines, produits phytosanitaires, filtres automobiles, batteries, aérosols, tubes néons, toxiques divers, huiles alimentaires, huiles de vidange

5.3. Les résultats

Les quantités collectées

22 301 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries en 2014 (hors verre).

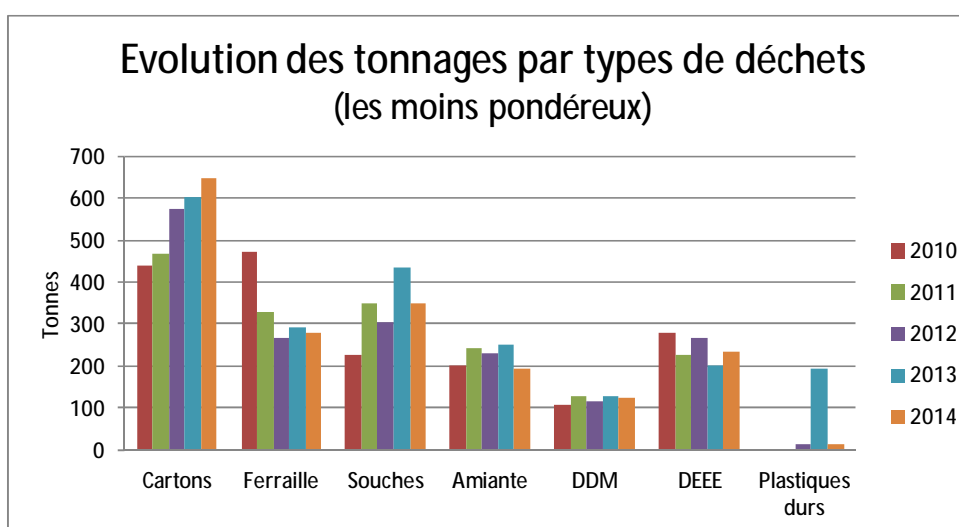
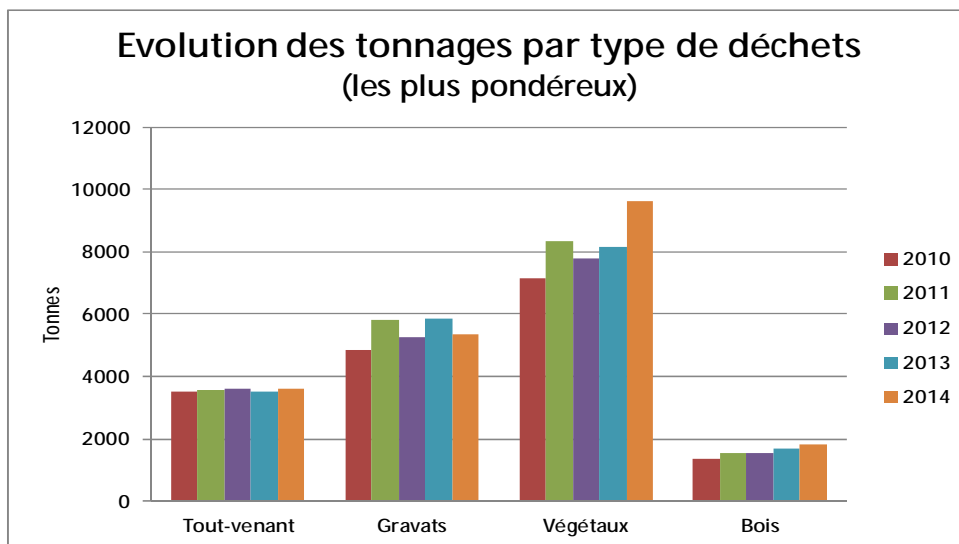


Commentaires :

Les déchets végétaux représentent les plus gros tonnages apportés en déchèteries (43%). À noter la part importante également des gravats (24%) et du tout-venant (16%). Ces trois filières représentent 83% du tonnage total de déchets. Vient ensuite la filière bois qui augmente régulièrement avec 8% des tonnages.

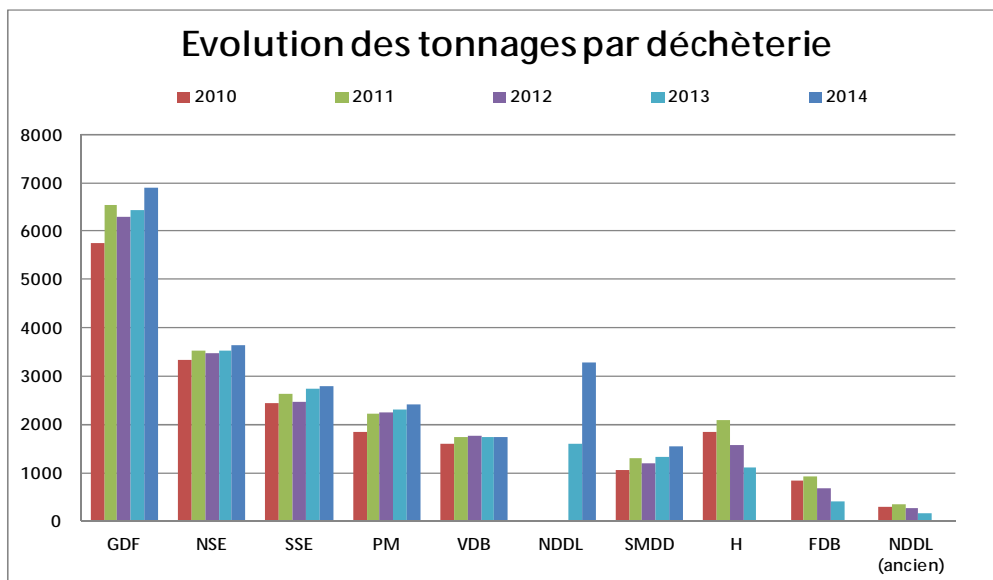
La part de déchets verts est très variable selon les déchèteries (de 37 à 53%).

Quantités collectées					
	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes	18 616 T	20 939 T	19 964 T	21 331 T	22 301 T
Production par habitant (kg/hab/an)	361	399	374	391	401



Commentaires :

En 2014, les tonnages sont supérieurs de presque 5% par rapport à ceux de 2013. L'augmentation de près de 1000 tonnes vient pour l'essentiel de l'augmentation des déchets verts (+1500 tonnes) alors que les tonnages de gravats ont diminué (-500 tonnes). Les tonnages de tout-venant sont en relative stabilité.



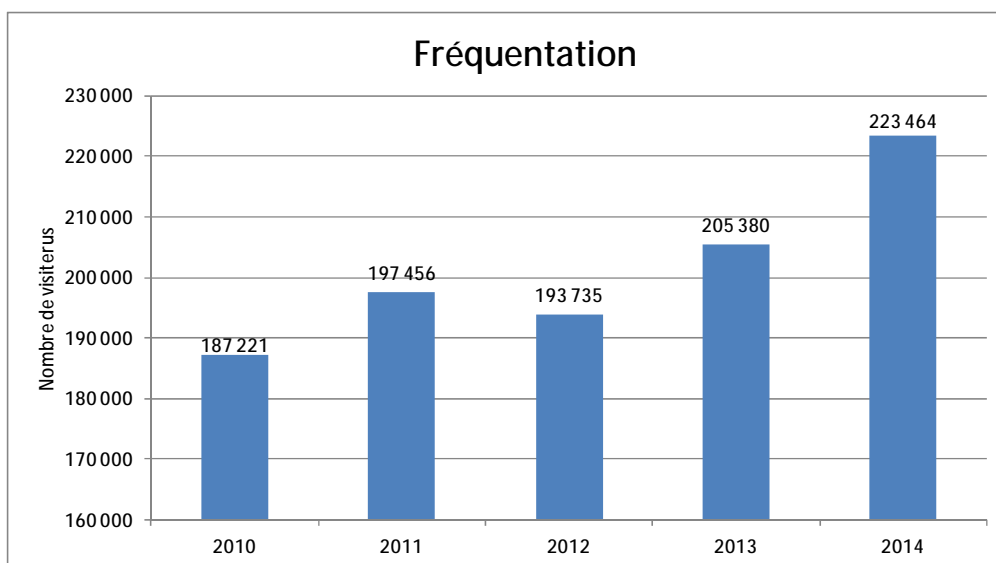
Commentaires :

31% des tonnages sont collectés sur la déchèterie de Grandchamp des Fontaines.

Sur la déchèterie de Notre Dame des Landes ouverte en juin 2013, les tonnages collectés en 2014 (3200 tonnes) sont équivalents à ceux de 2013 sur les 4 sites réunis dont les 3 déchèteries qui ont fermé en juin 2013.

La fréquentation

Le comptage manuel effectué par les gardiens permet d'avoir une estimation de la fréquentation de chaque déchèterie.



Commentaires:

Il convient d'être prudent sur l'interprétation de ces chiffres qui sont issus d'un comptage manuel.

L'évolution totale annuelle de la fréquentation entre 2013 et 2014 serait de + 9% pour une évolution des tonnages de 5%. L'augmentation la plus importante est visible à la déchèterie de Grandchamp des Fontaines (+22%). Elle aurait également augmenté sur les sites de Petit Mars et de Saint Mars du Désert alors qu'elle aurait diminué sur les sites de Vigneux de Bretagne et de Nort sur Erdre.

(Rappel : la baisse de fréquentation entre 2011 et 2012 est principalement due à une surestimation de la fréquentation de 2011 à Nort-sur-Erdre.)

☉ Les professionnels

L'accès des déchèteries est permis, sauf le samedi, aux professionnels détenteurs de la carte d'accès. Tous les matériaux sont acceptés sur les déchèteries sauf les déchets dangereux et les déchets spécifiques issus de l'activité. Pour ces déchets, l'entreprise est tenue de rechercher ses propres filières d'élimination.

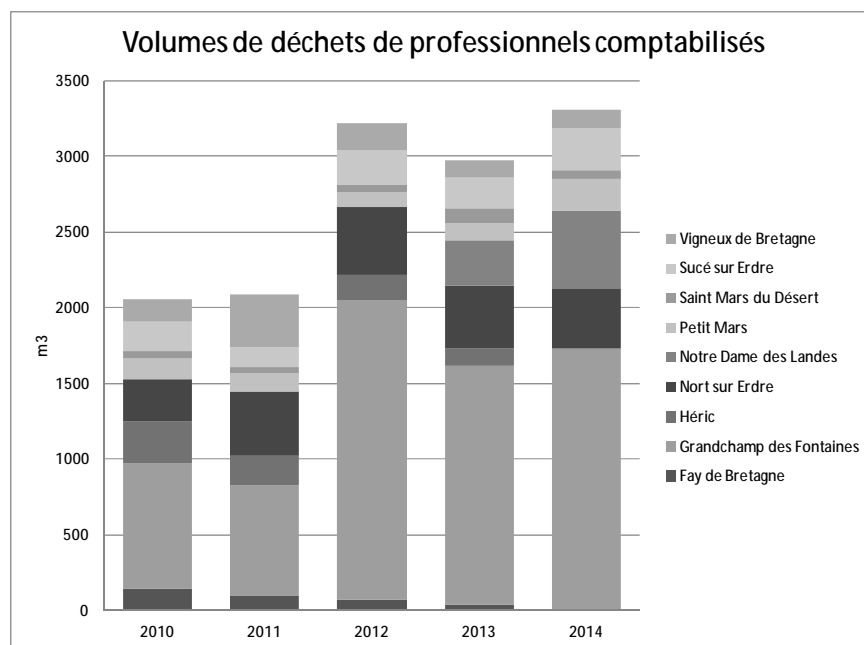
Chaque dépôt doit faire l'objet d'une estimation du volume apporté. Les dépôts des professionnels sont facturés en fonction du volume apportés par type de déchets.

Nombre de visites de professionnels comptabilisées de 2008 à 2012 :

2010	2011	2012	2013	2014
1 391	1 310	2 220	2 151	2 541

Commentaires :

Le nombre de bons professionnels a fortement augmenté en 2012 (+70%), notamment grâce à un meilleur contrôle à la déchèterie de Grandchamp-des-Fontaines, où les chiffres ont presque été multipliés par 3.



Commentaires :

C'est la déchèterie de Grandchamp des Fontaines qui attire le plus de professionnels.

6 Les DASRI

6.1. Quels déchets ?

Sont compris dans cette dénomination de Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI), les seringues, les lancettes, embouts de stylo injecteur, bandelettes des particuliers en automédication. Les DASRI sont aussi couramment appelés déchets « piquants-coupants ». Les déchets de même nature produits par les professionnels ne sont pas pris en charge par cette collecte.

6.2. Quelle organisation ?

Cette collecte est organisée en partenariat entre l'eco-organisme ECO-DASTRI, le SMCNA et toutes les pharmacies du territoire de la façon suivante :

- Fourniture par Eco-DASTRI de « boîtes jaunes » destinées à stocker les déchets (seringues...) chez l'habitant,
- Mise à disposition de ces boîtes jaunes dans les pharmacies du territoire qui les distribuent gratuitement aux personnes concernées.
- Les boîtes jaunes sont ensuite à rapporter par les usagers dans certaines déchèteries pendant les heures d'ouverture (Nort-sur-Erdre, Grandchamp-des Fontaines, Héric pour la CCEG) lors de campagnes trimestrielles (généralement : 1^{ère} semaine de chaque trimestre). Un planning de ces campagnes est donné aux usagers par l'intermédiaire des pharmacies. Les usagers sont également informés par voie de presse et affichage dans les déchèteries.

Ces déchets sont incinérés à l'usine Valorena de Nantes.

6.3. Les résultats de la collecte

Les quantités suivantes ont été collectées (estimation en kg à partir du nombre de boîtes):

Déchèterie	2010	2011	2012	2013	2014
Grandchamp-des-Fontaines	180	240	208	151	151
Notre Dame des Landes	86	103	95	82	155
Nort-sur-Erdre	171	205	198	166	204
Total	437	548	501	399	509

Commentaires:

On constate que la diminution des tonnages de 20% entre 2012 et 2013 ne se confirme pas. Les quantités collectées ont fortement augmenté sur le site de Notre Dame des Landes. Nous retrouvons ainsi des tonnages dans la moyenne des années avant 2013.

7 Les autres déchets

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ne prend pas à sa charge certains déchets, notamment : les déchets explosifs, radioactifs, hospitaliers, l'amiante libre, les déchets spécifiques liés à l'activité professionnelle (bâches agricoles, emballages vides de produits phytosanitaires, déchets industriels spéciaux...les professionnels doivent avoir des contrats avec des collecteurs pour ce type de déchets)...

Par ailleurs, des systèmes de collecte autres que ceux de la CCEG sont mis en place par des distributeurs dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour certains déchets ménagers : les médicaments non utilisés, les pneumatiques usagés, les cartouches d'impression, les piles, portables, les déchets d'équipement électrique ou électronique.

8 Les dépôts sauvages

Erdre et Gesvres propose aux habitants de son territoire des services pour l'évacuation de leurs déchets. Les professionnels du territoire peuvent accéder aux déchèteries intercommunales. Ainsi, habitants et professionnels disposent de services leur permettant d'évacuer leurs déchets conformément à la réglementation, c'est-à-dire sans nuire à l'environnement ni porter atteinte aux paysages (cf. article L541 du Code de l'Environnement).

Malgré cela, des dépôts illégaux de déchets se retrouvent malheureusement à côté des Points Recyclage.

Afin de garantir la propreté à côté des Points Recyclage, un agent de la collectivité consacre son temps à l'enlèvement de ces dépôts. Il passe en moyenne une fois par semaine sur chaque Point Recyclage. Les déchets collectés sont évacués en caisson et traités en usine d'incinération.

On estime à 56 tonnes les quantités collectées en 2014 autour des Points Recyclage (soit +14% par rapport à 2013).

9 L'accompagnement des usagers

9.1. La prévention

9.1.1. De quoi s'agit-il ?

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement indique que la politique de réduction des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement et fixe la hiérarchie suivante : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et élimination.

Erdre et Gesvres s'est donc engagée en 2010 avec le soutien de l'Ademe et du SMCNA dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme, a pour but de définir des objectifs de prévention des déchets sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

9.1.2. Les actions de la CCEG

☉ Sensibilisation du grand public

226 habitants ont participé aux différentes actions proposées par la Communauté de Communes.

Pour sa 3^{ème} édition de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets "Donnez une seconde vie à vos déchets !", la CCEG a proposée des animations en partenariat avec les communes de Casson, Sucé sur Erdre et Vigneux de Bretagne :

- § semaine zéro gaspi à l'école,
- § deux visites de composteurs rotatifs installés dans un restaurant scolaire, dont une réservée aux élus,
- § une opération nettoignons la nature,
- § un stand dégustation / consomm'acteur sur un marché,
- § une initiation au land'art,
- § une animation compostage / paillage avec une activité enfants,
- § une visite du centre de tri.





En dehors de cet événementiel, la CCEG a proposé quatre stands d'information sur le compostage et le paillage dans chacune des trois jardinerie et dans la pépinière de son territoire.

☉ Les actions en faveur du compostage

Tout en poursuivant la sensibilisation au compostage individuel, l'année 2014 a été consacrée à un développement des actions de promotion du compostage partagé entre voisins et auprès des gros producteurs (par exemple : restaurant scolaire) :

- une action de sensibilisation au porte-à-porte dans un immeuble,
- deux réunions en pied d'immeuble,
- deux réunions d'information auprès de gros producteurs,
- un stand au forum des associations dans quatre communes,
- une porte ouverte d'un pavillon de compostage en place dans un lotissement.

Le 1^{er} site de compostage partagé entre voisins a été mis en place dans un lotissement de Grandchamp des Fontaines. Le 2^{ème} a été installé au pied d'un immeuble de Nort sur Erdre. Une vingtaine de familles fait vivre ces deux sites, accompagnées au démarrage par la Communauté de communes.

La CCEG a également édité un guide pratique distribué sur les animations et téléchargeable sur le site www.trivolution.fr.



Un schéma pour fabriquer soit même son composteur continu a été distribué sur les animations en complément de ce guide.

☉ Les actions en faveur du réemploi

5 des déchèteries de la Communauté de Communes disposent d'un caisson "Recyclerie". Les objets collectés sont ensuite évacués vers les deux Recycleries du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), auquel adhère la Communauté de Communes.

Ces Recycleries situées à Savenay et à Blain remettent en vente à petit prix les objets réutilisables. Des objets peuvent également être apportés directement sur place.



On constate une augmentation constante des apports sur place contrairement aux dépôts en déchèterie :

	2012	2013	2014
Collecte sur les déchèteries d'Erdre et Gesvres	17 T	15 T	11 T
Dépôts effectués par les habitants d'Erdre et Gesvres dans les Recycleries de Savenay et de Blain	4 T	16 T	22 T
Total Erdre et Gesvres	21 T	31 T	33 T

Rappel : site de Savenay ouvert en 2012, site de Blain ouvert en 2013

Sur la totalité des tonnages collectés par le SMCNA en Recyclerie, 66% sont valorisés en réemploi par l'intermédiaire des boutiques.

De la documentation (plaquette, affiche vente annuelle, expérimentation coll) par l'intermédiaire de l'accueil des mairies et/ou des déchèteries.



☉ Les autres actions

La Communauté de Communes poursuit la réalisation d'autocollants Stop'Pub personnalisés qui sont distribués :

- § à l'accueil des mairies,
- § sur demande au service Déchets de la CCEG.



9.2. La communication auprès des scolaires

9.2.1. Les primaires

Considérant l'intérêt de communiquer auprès des enfants, citoyens de demain et véritables vecteurs auprès de leurs parents, la CCEG poursuit ses animations dans les écoles du territoire.

Nombre	Années scolaires		
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Classes sensibilisées	36	48	35
Elèves sensibilisés	900	1200	875

Des animations ont ainsi été proposées aux écoles du territoire sur le thème du compostage, du tri ou de la prévention des déchets. Chaque classe bénéficie de 1 ou 2 animations en classe. En fonction de la thématique abordée, certaines classes font également une visite de centre de tri. Ces animations concernent des classes allant du CP au CM2. Les animations en classe ont été réalisées par le service Déchets, en dehors de certaines animations :

- animations sur le compostage réalisées par l'association Compostri,
- animations sur le tri réalisées par l'association Grain de Pollen.

La visite du centre de tri du site des Briuelles situé à Treffieux est assurée par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Nombre	Années scolaires		
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Animation sur le compostage	8	44	17
Animation sur le tri	32	19	20
Animation sur la consommation / prévention	30	4	8
Visite de Treffieux	18	16	12
Total	88	83	57

Quatre classes ont également participées à un concours de dessin "Le compostage en images".

9.2.2. Les collégiens

Comme les années passées, le service Déchets a participé au Rallye Citoyen organisé par la commune de Nort sur Erdre avec les deux collèges. 150 élèves de 6^{ème}, pour moitié de chaque collège, ont été accueillies sur l'atelier du service Déchets.

Plusieurs interventions ont également été réalisées auprès du Club Citoyen du collège d'Héric.

9.3. Les relations avec les usagers du service

9.3.1. Les échanges d'ordre administratif

Les usagers peuvent contacter le service Déchets par téléphone (n° azur 0810.05.10.20), par message électronique (dechets@cceg.fr), par courrier, en remplissant la fiche de liaison « Votre avis nous intéresse » en déchèterie ou encore en se déplaçant aux bureaux du service (4 rue Olivier de Serre – PA Grande Haie à Grandchamp des Fontaine).

Nombre	Années scolaires	
	2013	2014
Courriers*	748	607
Messages électroniques	248	381
Total	996	988
Appels au n°azur	8561	7092

*y compris les fiches de liaison « Votre avis nous intéresse » non différenciées



Commentaires :

L'année 2014 se caractérise par une baisse des échanges d'ordre administratif avec les usagers principalement par téléphone, le nombre de courriers postaux ou électroniques restant stable (988 courriers).

La majorité des échanges avec les usagers concerne la régularisation de leur compte pour signaler un déménagement, un emménagement, un changement de la composition du foyer entraînant un changement de taille de bac, une modification de coordonnées, la génération d'un solde de tout compte.

9.3.2. Les supports de communication

☉ Le site internet "www.trivolution.fr"

Ce site internet dédié aux déchets reprend les différentes activités du service, ainsi que ses actualités. Sur ce site, un module "Ecogestes" permet d'avoir des informations plus détaillées sur une sélection d'une centaine de déchets à travers différentes rubriques : bien consommer, jeter moins, bien jeter.

L'année 2014 était la 1^{ère} année complète de mise en ligne. 9 900 utilisateurs ont consulté le site. Une page déchets existe toujours sur le site www.cceg.fr, elle a été consultée en 2014 par 11 200 utilisateurs.

☉ Les envois en nombre de courriels et SMS

Le service déchets propose aux usagers de recevoir les actualités du service par messagerie électronique. En 2014, trois envois ainsi ont été réalisés auprès de 2500 usagers :

- dates des animations compostage de septembre à novembre,
- programme d'activités "Donnez une seconde vie à vos déchets",
- réunion d'information sur le compostage partagé.

Des messages SMS ont également été envoyés lors de la grève en février.

Les autres supports de communication

Le règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site www.trivolution.fr.

Les factures de redevance incitative adressées en mars et en septembre étaient accompagnées d'un document de communication "La trivolution en action" reprenant l'actualité du service Déchets.



De la documentation est régulièrement distribuée aux usagers : plan de localisation des Points Recyclage, calendrier de collecte, mémo tri / prévention, mémo déchèteries, mémo collectes au porte-à-porte / redevance incitative.

Afin de répondre aux évolutions des consignes de tri et de collecte, une nouvelle plaquette a été réalisée concernant les déchets dangereux et l'amiante.



La Communauté de Communes a également communiqué sur l'actualité du service Déchets par l'intermédiaire du réseau d'affichage des aubettes de bus :



9.3.3. Les actions de communication

☞ Les actions de proximité

Le service Déchets a réalisé différentes actions de communication auprès de 700 usagers :

- § Suite à des sacs jaunes refusés par exemple, rappel des consignes de tri par courrier, par téléphone ou lors d'une rencontre des usagers,
- § Sensibilisation aux consignes de tri et au compostage dans certains nouveaux lotissements.

Commentaires :

Les actions de proximité menées ont été impactées par le fait que le poste d'ambassadeur du tri a été vacant pendant 7 mois.

B Les indicateurs financiers

10 Dépenses et recettes d'activité du service

c Modalités d'exploitation

La compétence collecte est exercée par la Communauté de communes Erdre et Gesvres qui a délégué la compétence traitement au SMCNA (Syndicat Mixte centre Nord Atlantique). Le SMCNA produit son propre rapport annuel sur le prix et la qualité disponible sur www.smcna.fr.

Prestation	Marché d'exploitation	Compétence déléguée
Collectes : - Ordures ménagères résiduelles - Emballages - Verre - Papier	Véolia Propreté	
Déchèteries : - Gestion du haut du quai	Tribord	
Déchèteries : - Gestion du bas du quai		SMCNA
Traitement : - Ordures ménagères résiduelles - Emballages - Verre - Papiers - Déchets de déchèterie		SMCNA
Prévention/communication : - Accompagnement au compostage individuel - Accompagnement au compostage partagé	Cadre en mission Compostri	

c Principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat (TTC) et participations financières

Prestation	Prestataire	Montant TTC payé en 2014	Échéance du contrat
Collectes porte à porte (OM, emballages) et apport volontaire	Véolia Propreté	1 578 922 €	Fin 2016 ou fin 2017
Gardiennage des déchèteries	Tribord	352 296 €	31/01/2015
Fourniture de conteneurs enterrés	BIHR	53 130 €	oct-15
Sacs Jaunes	PTL	47 825 €	juil-14
Construction dech Tunières	SAFE GE	33 688 €	
Routage factures + affranchissement	ACTI-MEDIAS	27 065 €	janvier 2015 ou janvier 2016
Bacs à ordures ménagères	CITE C	23 668 €	juil-14
Rehabilitation déchèterie NS E	LANDAIS	18 914 €	
Renfort agent	CAAP OUEST	15 496 €	
Alimentation électrique dech Tunières	SYDE LA	14 969 €	
Gardiennage des déchèteries - Maître chien	AGPS	12 895 €	mars-15
Entretien déchèteries paysagers	PARCS ET JARDINS	12 762 €	
Construction dec Tunières	SIO INGENIERIE	11 952 €	
Evacuation déchets dépôts sauvages	SITA OUEST	10 243 €	
Logiciel TRADIM	TRADIM	10 080 €	fin 2017
Pose Garde-corps déchèteries SMDD	SEEGALLAS	9 070 €	

Par ailleurs, 2 132 000 € TTC de participations ont été versées au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) pour les dépenses de transport et de traitement des déchets au titre de l'année 2014.

⦿ Charges et produits liés à l'activité déchets

Les charges et dépenses ci-dessus sont issues de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coût » développée par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Il s'agit d'un outil standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres de la matrice compta-coût sont légèrement différents des chiffres comptables. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année réelle d'exercice les dépenses et les produits qui seraient payés ou perçus avec un décalage.

Charges	€arrondis	€/hab
Charges fonctionnelles	610 000 €	11 €
<i>Charges de structure</i>	559 000 €	10 €
<i>Charges de communication</i>	51 000 €	1 €
Charges techniques	4 007 000 €	72 €
<i>Prévention</i>	63 000 €	1 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	2 004 000 €	36 €
<i>Transfert-Transport</i>	687 000 €	12 €
<i>Traitement</i>	1 253 000 €	23 €
Total charges HT	4 617 000 €	83 €
TVA acquittée*	355 000 €	6 €
Total charges TTC	4 972 000 €	90 €

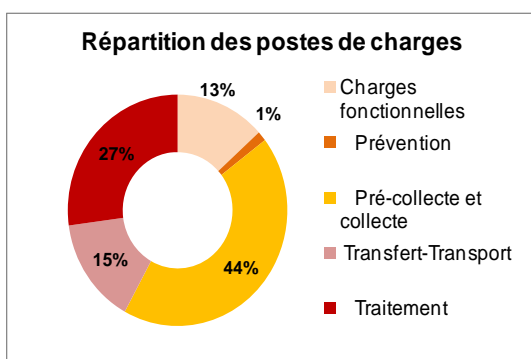
*Si collectivité non assujettie

Produits	€arrondis	€/hab
Recettes industrielles	223 000 €	4 €
Soutiens	713 000 €	13 €
Aides	130 000 €	2 €
Total produits	1 066 000 €	19 €

Coût du service public	3 906 000 €	70 €
-------------------------------	--------------------	-------------

Commentaires :

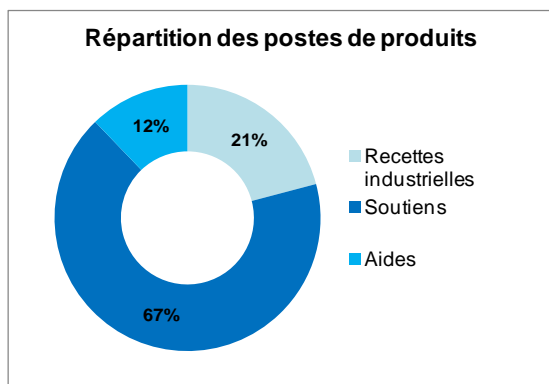
Le coût du service, correspondant aux dépenses (y compris la TVA) moins les recettes propres au service, s'élève à 3 906 M€, soit 70 €/habitant.



Commentaires :

Les dépenses de collecte et de pré-collecte représentent les coûts les plus importants. Ils concernent principalement la collecte au porte à porte des ordures ménagères et des emballages. Les dépenses de transfert-transport concernent l'acheminement des déchets des déchèteries jusqu'à leur filière de traitement. Les dépenses de traitement concernent l'enfouissement des ordures ménagères, le tri des emballages et le traitement des déchets non recyclables des déchèteries.

Les charges de structures représentent les dépenses générales du service et notamment les dépenses du personnel administratif du service Déchets (8 agents), les frais liés à la facturation de la redevance, les frais de structure de la Communauté de communes affectés au service déchets (occupation des bureaux, services ressources...).



Commentaires :

Les recettes industrielles sont les produits de la vente des matériaux recyclés grâce au geste de tri des habitants (tri des emballages, du verre, du carton en déchèterie...).

Le tri des usagers permet aussi de bénéficier de soutiens des sociétés agréées (ou éco-organismes).

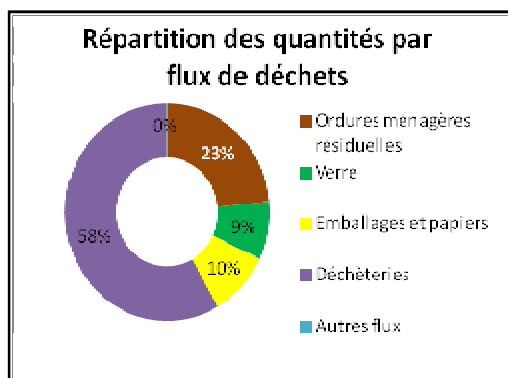
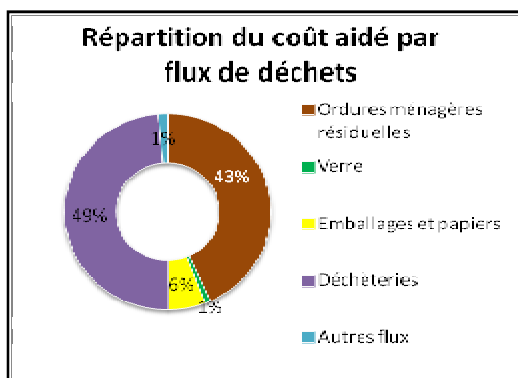
Enfin, les aides sont constituées de subventions du Conseil Général et du Conseil régional dans le cadre des contrats de territoire, de l'état ou de l'Ademe dans le cadre du Plan d'Actions Déchets des pouvoirs publics.

L'ensemble de ces produits permet de maîtriser

les coûts à la charge de la collectivité en couvrant 21% des dépenses. Le reste doit être équilibré par la redevance facturée aux usagers.

⦿ Répartition du coût et des tonnages par flux de déchets

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Autres flux	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 529 957 €	31 526 €	211 082 €	1 727 509 €	50 503 €	3 550 577 €
En %	43%	1%	6%	49%	1%	100%
Tonnes	6 824	2 511	2 822	16 938	56	29 151
% tonnages de chaque flux	23%	9%	10%	58%	0%	100%



Commentaires :

Les coûts (ou coûts aidés) liés aux ordures ménagères et aux déchèteries représentent à eux seuls 92% des coûts totaux.

Les coûts du verre et des emballages et papiers sont diminués par les aides des éco-organismes, tels qu'Eco-Emballages pour le verre et les emballages et EcoFolio pour le papier. En effet, conformément à l'article L 540-10 du Code de l'Environnement, ces éco-organismes contribuent aux coûts de gestion des déchets en question.

Rapportés aux tonnages collectés, les coûts relatifs aux ordures ménagères sont plus importants que les coûts relatifs aux déchèteries. Ceci peut s'expliquer par le fait que les charges fixes de collecte des ordures ménagères restent identiques quelles que soient les quantités. Par ailleurs, la totalité des dépenses de structure du SMCNA est imputée dans les coûts d'enfouissement venant renchérir notamment le flux ordures.

11 La redevance

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le service est financé auprès des usagers par une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères à caractère incitatif dite « Redevance incitative ». Cette redevance doit permettre de financer les dépenses du service, et d'équilibrer le budget une fois les recettes propres déduites. A noter que l'équilibre du budget du service est obligatoire à partir du moment où il est financé par la redevance. En effet, le service revêt alors le caractère de Service Public Industriel et Commercial et doit répondre à certaines obligations dont l'équilibre du budget.

Par délibération du Conseil de communauté du 12 décembre 2012, une régie dotée de l'autonomie financière a été créée pour l'exploitation du Service Public d'Élimination des Déchets. Des statuts de la régie ont également été adoptés.

Les tarifs de la redevance incitative en 2014 (Cf. tableau ci-dessous) ont été augmentés de 2.24 % par rapport aux tarifs 2013 pour tenir compte de l'augmentation de la TVA décidée par l'Etat.

Taille du foyer	Taille du bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée (à partir de la 13 ^{ème} levée)
1 personne	80 litres	138.02 €	2.74 €
2 personnes	120 litres	152.34 €	3.43 €
3 à 4 personnes	180 litres	173.81 €	4.45 €
5 à 6 personnes	240 litres	196.30 €	5.48 €
≥ 7 personnes	360 litres	239.24 €	7.54 €
Autres producteurs	660 litres	347.62€	12.66 €
	770 litres	387.49 €	14.55 €

La part fixe annuelle donne accès à l'ensemble des services : la collecte des ordures ménagères en bac avec un forfait de 12 levées par an, la collecte des emballages tous les 15 jours, la collecte du verre et du papier par apport volontaire, l'accès aux 7 déchèteries du territoire.

Les levées supplémentaires au-delà du forfait de base sont facturées au prix unitaire indiqué. Ainsi, la redevance est incitative : moins le bac est présenté à la collecte, moins la facture de redevance est élevée.

Une grille tarifaire a également été adoptée pour la facturation des dépôts en Points d'Apport Volontaire Enterrés :

Taille du foyer	Part fixe annuelle	Tambour 30 litres		Tambour 50 litres	
		Prix unitaire au dépôt (au-delà du nb de dépôts compris dans la part fixe)	Nb de dépôts dans la part fixe	Prix unitaire au dépôt (au-delà du nb de dépôts compris dans la part fixe)	Nb de dépôts dans la part fixe
1 pers.	138.02 €	0.87 €	32	1.46 €	20
2 pers.	152.34 €		48		29
3-4 pers.	173.81 €		72		44
5-6 pers.	196.30 €		96		58
>7 pers.	239.24 €		144		87

La facturation de la redevance a lieu 2 fois par an en mars et en septembre :

La facture du 1^{er} semestre de l'année envoyée en mars comprend :

- la ou les part(s) fixe(s) du 1^{er} semestre de l'année en cours,
- la régularisation de l'année précédente c'est-à-dire l'écart entre le montant dû pour l'année entière précédente et le montant facturé au titre de l'année précédente,

La facture du 2^{ème} semestre de l'année envoyée en septembre comprend :

- la ou les part(s) fixe(s) du 2^{ème} semestre de l'année en cours,

- les levées de bac ou les dépôts en Points d'Apport Volontaire Enterrés au-delà du nombre minimum compris dans la part fixe annuelle (proratisé selon les cas) comptabilisées durant le 1er semestre de l'année en cours.

Les usagers peuvent aussi choisir le prélèvement automatique en 5 échéances par an.

Ainsi, 4 220 000 € de redevance ont été perçus au titre de l'année 2014.

De même, les dépôts de déchets industriels banals des professionnels du territoire en déchèteries sont facturés aux tarifs suivants au m3 déposé, en plus de la part fixe :

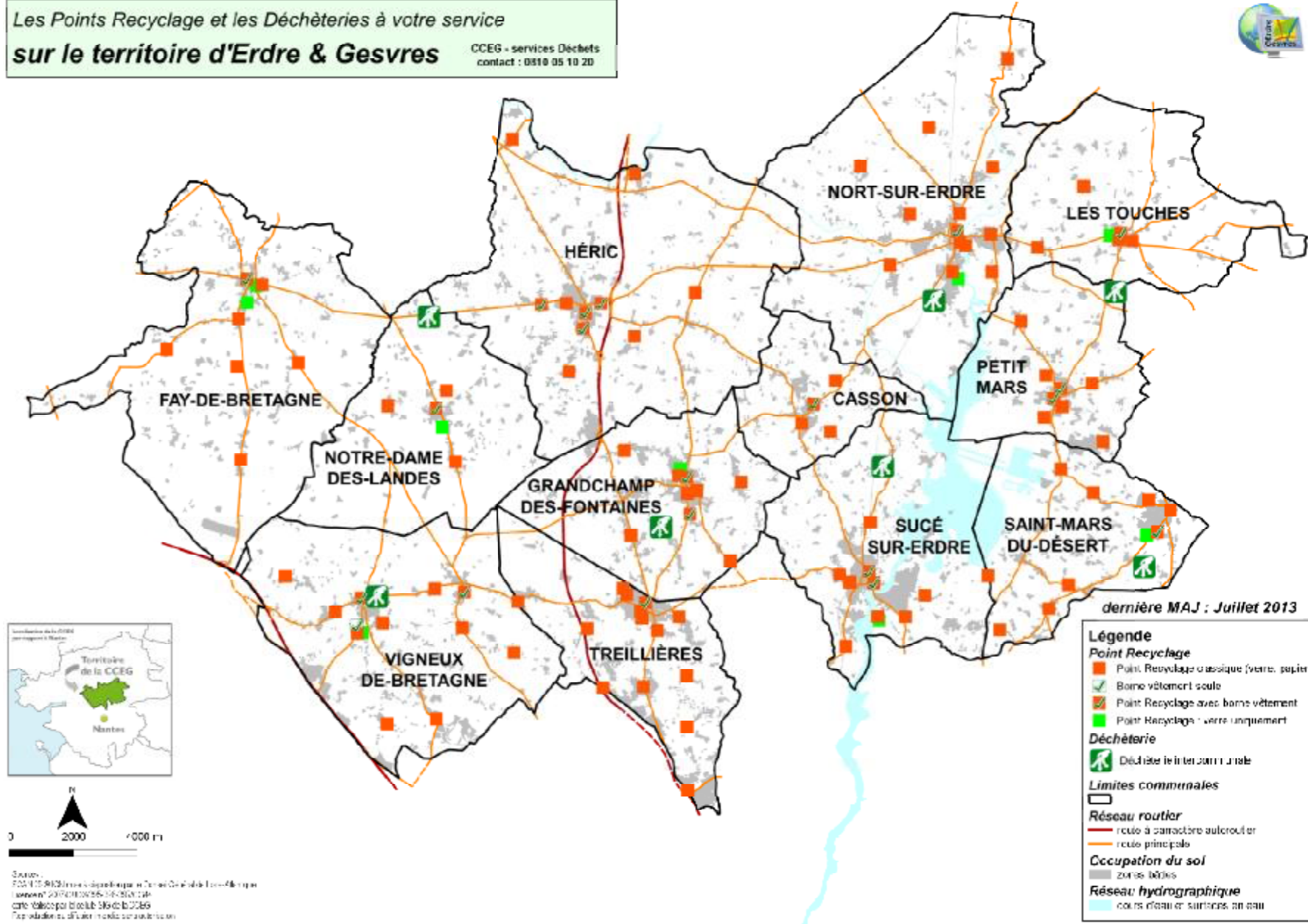
	Tarif au m3
Tout-venant, gravats	18,40 €/m3
Bois, déchets verts	10,22 €/m3
Cartons, ferraille, plastiques durs	6,13 €/m3

En 2014, les recettes liées aux dépôts des entreprises en déchèteries correspondaient à 47 000 €.

Ces recettes de redevance sont supérieures aux dépenses du service, permettant ainsi de financer les investissements.

Les Points Recyclage et les Déchèteries à votre service
sur le territoire d'Erdre & Gesvres

CCEG - services Déchets
 contact : 0519 05 10 20



dernière MAJ : Juillet 2013

- Légende**
- Point Recyclage**
- Point Recyclage classique (verre, papier)
 - Borne vêtements seuls
 - Point Recyclage avec borne vêtements
 - Point Recyclage : verre uniquement
- Déchèterie**
- Déchèterie itinérante sur route
- Limites communales**
- ▭
- Réseau routier**
- route à caractère autoroutier
 - route principale
- Occupation du sol**
- zones bâties
- Réseau hydrographique**
- cours d'eau et surfaces en eau



Source :
 IGN 1:25 000 (1983) et 1:50 000 (1983) (Cadastral)
 IGN 1:25 000 (1983) et 1:50 000 (1983) (Topographique)
 IGN 1:25 000 (1983) et 1:50 000 (1983) (Occupation du sol)
 IGN 1:25 000 (1983) et 1:50 000 (1983) (Hydrographie)
 IGN 1:25 000 (1983) et 1:50 000 (1983) (Réseau routier)